

## CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ASSON

### Séance du 23 juin 2020

-----

Date de convocation : 19 juin 2020

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 19    Procurations : 0    Votants : 19

L'an deux mille vingt, le 23 juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Asson, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de l'Isarce, sous la présidence de M. Marc CANTON

PRÉSENTS : Marc CANTON, Alexandre LARRUHAT, Marie-Françoise CAPELANI, Antoine CUYAUBERE, Audrey VANHOOREN, Jean-Marc DOURAU, Mireille DUTHEN-KAROUTCHI, Marie-Joëlle DEBATY, Michel LAUVAUX, Guy LABARRERE, Christian CLAVARET, Francine BOURDA, Olivier CHARRET, Isabelle MONTIN, Claire PEAUDEDECERF-BADET, Bérénice DABAN. Patrick MOURA, Michel AURIGANC, Corinne PANATIER

Secrétaire de séance : Audrey VANHOOREN

### DÉLIBÉRATION N° 2020-35 : Prestation de ménage au cabinet de kinésithérapie

Monsieur le Maire rappelle que le cabinet de kinésithérapie situé Clos Saint-Martin a été vendu à Madame FERAUD le 29 janvier 2020.

Lorsque le cabinet était loué par la commune, le loyer comprenait une prestation hebdomadaire de ménage qui était réalisée par une employée communale.

Suite à la vente du cabinet, Madame FERAUD a demandé à la mairie de pouvoir continuer à bénéficier de cette prestation moyennant le remboursement du coût communal correspondant.

Après estimation du coût tenant compte du salaire de l'employée, des charges salariales et des produits d'entretien, M. le Maire propose de facturer ce service 1 200 € annuels,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

**DÉCIDE** de fixer la montant de la prestation de ménage du cabinet de kinésithérapie à 1 200 € annuels à la charge de Madame FERAUD.

<b>VOTE</b>	<b>POUR</b>	<b>16</b>
	CONTRE	1
	ABSTENTION	2

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus

Pour copie conforme,

Le Maire

